

### Cellule handicap

Une Cellule Handicap est au service des auditeurs en situation de handicap.

Elle a pour mission, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, de **trouver des solutions justes et appropriées pour aider les élèves en situation de handicap.**

A Toulouse, c'est notre référente Sonia VARTIAN qui centralise et instruit **les aménagements de la formation et des examens (comme par exemple les demandes de tiers temps) des auditeurs en situation de handicap du Cnam Occitanie Ouest.**

Pour permettre aux candidats en situation de handicap de composer dans les meilleures conditions, le centre Cnam régional d'inscription mettra en œuvre, en fonction des moyens dont il dispose, les aménagements spécifiques prévus par la réglementation (tiers-temps supplémentaire, agrandissement du texte des sujets, traduction en braille, présence d'un secrétaire, composition en salle isolée, etc).

Pour bénéficier d'un aménagement, les élèves doivent obligatoirement transmettre une préconisation du médecin agréé par SIMMPS le plus tôt possible **et au plus tard 5 semaines avant le début des examens** au référent handicap du centre Cnam régional d'inscription qui est leur interlocuteur référent. **A défaut de respect de ce délai minimal de prévenance, la responsabilité du centre Cnam régional d'inscription ne saurait être valablement recherchée et engagée.**

Veillez prendre contact directement avec Mme VARTIAN Sonia afin qu'elle puisse vous transmettre la procédure à suivre.

### Contact

Une référente Handicap est à votre écoute et vous accompagne tout au long de votre formation au sein de l'Ipst-Cnam



<https://bacasable.cnam.fr/cellule-handicap-1027542.kjsp?RH=1537174547756>